



COMMUNE DE PEYMEINADE

Note de présentation du Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB) 2025

Depuis la loi « Administration Territoriale de la République » (ATR) du 6 février 1992, la tenue d'un Rapport d'Orientation Budgétaire s'impose aux communes dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget primitif.

Première étape du cycle budgétaire annuel des collectivités locales, le ROB est un document essentiel qui permet de rendre compte de la gestion de la Ville (analyse rétrospective). L'article 107 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dit loi « NOTRe », a voulu accentuer l'information des conseillers municipaux. Le ROB est constitué d'un rapport élaboré par le Maire et ses collaborateurs et présente les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels, l'évolution des taux de fiscalité locale ainsi que la structure et la gestion de la dette.

Le ROB doit permettre au Conseil Municipal de discuter de ces orientations budgétaires qui préfigurent les priorités du Budget Primitif, voire des Budgets Primitifs à venir pour certains programmes lourds. Il donne aussi l'occasion d'informer les conseillers municipaux sur la situation financière de la collectivité en tenant compte des projets communaux d'une part, et des contraintes conjoncturelles et structurelles qui influent sur ses capacités de financement d'autre part.

Enfin, le ROB n'est pas qu'un document interne : il doit être transmis au Préfet du département et au Président de l'établissement public de coopération intercommunale dont la Commune est membre. Il doit aussi faire l'objet d'une publication à destination des habitants, conformément au décret n°2016-841 du 24 juin 2016 relatif à son contenu ainsi qu'à ses modalités de publication et de transmission.

1. Le contexte économique et financier**1.1 Le contexte économique international**

Les prévisions économiques du Fonds Monétaire International (FMI) pour 2024 et 2025 dessinent un paysage marqué par une croissance modérée, des disparités régionales et des risques persistants.

Croissance économique : un rythme contrasté selon les régions

- **États-Unis** : portée par la consommation intérieure, la dynamique reste soutenue en 2024 (+2,8 %), avant un ralentissement estimé à 2,2 % en 2025
- **Zone euro** : la reprise demeure fragile avec une progression de 0,8 % en 2024 et 1,0 % en 2025, reflétant des tensions dans le secteur manufacturier notamment
- **Chine** : une décélération est attendue (4,8 % en 2024, puis 4,5 % en 2025) sous l'effet des difficultés du secteur immobilier
- **Inde** : la croissance reste vigoureuse (7,0 % en 2024 et 6,5 % en 2025), portée par une demande intérieure robuste

Maîtrise de l'inflation : un enjeu stratégique

L'inflation mondiale devrait poursuivre sa décrue progressive, passant de 5,9 % en 2024 à 4,5 % en 2025. Toutefois, les économies avancées bénéficieront d'un retour plus rapide à leurs objectifs, avec une inflation projetée à 2,7 % en 2024 et 2,1 % en 2025.

Enjeux et risques : des menaces à prendre en compte

- **Tensions géopolitiques** : une montée des conflits affecterait le commerce et les chaînes d'approvisionnement
- **Conditions financières** : une volatilité accrue des marchés pourrait entraîner un resserrement du crédit
- **Secteur immobilier chinois** : son instabilité pourrait avoir des répercussions mondiales
- **Fragmentation géoéconomique** : le protectionnisme croissant représente un frein potentiel à la croissance

Leviers d'action : vers une stratégie financière prudente et agile

Pour préserver la stabilité et soutenir l'activité, le FMI préconise :

- **Des politiques monétaires adaptées** : ajuster les taux d'intérêt pour équilibrer maîtrise de l'inflation et dynamisme économique
- **Des réformes structurelles** : stimuler la productivité et l'innovation pour renforcer la compétitivité
- **Une coopération renforcée** : encourager la collaboration internationale pour sécuriser les échanges et répondre aux enjeux globaux

Conclusion : naviguer dans un environnement incertain

Les dernières prévisions du FMI dessinent une dynamique économique mondiale en quête d'équilibre. Avec une croissance attendue de 3,2 % en 2024 et une légère hausse à 3,3 % en 2025, il faudra en effet assurer la stabilité des économies tout en favorisant le développement. Chaque région évolue selon ses propres défis, entre dynamisme de la consommation, adaptation aux transitions industrielles et maîtrise des risques financiers. Face aux incertitudes, l'optimisation des politiques monétaires, la stimulation de l'investissement et le renforcement de la coopération internationale s'imposent comme des leviers essentiels pour garantir un avenir économique équilibré.

1.2 Le contexte économique national

L'année 2024 a été marquée par une instabilité politique importante, avec des tensions entre les institutions et la population d'une part, et la fragmentation du paysage politique d'autre part. La dissolution de l'Assemblée nationale en juin 2024 et la censure du gouvernement en décembre ont fragilisé l'action publique et créé une grande incertitude.

Au niveau économique, ces deux événements ont créé une situation de vide budgétaire, modifiant le comportement des acteurs économiques avec les entreprises au premier plan, qui deviennent plus attentistes.

Les perspectives économiques pour la France sont les suivantes :

- **Légère baisse de la croissance du PIB** : la croissance du PIB est attendue à +1,1% en 2024, contre +0,9% en 2023 et +2,6% en 2022. Initialement, la prévision pour 2025 était de +1,2%, mais la Banque de France l'a révisé à la baisse à +0,9%.
- **Poursuite de la baisse de l'inflation** : le taux d'inflation devrait être de +1,3% en 2024, bien inférieur aux 4,9% de 2023 et 5,2% de 2022. Toutefois, ce chiffre est meilleur que la prévision de +2,6% qui figurait dans le Projet de Loi de Finances 2024. L'inflation devrait encore diminuer à 1% d'ici juin 2025, montrant une stabilité des prix.
- **Légère réduction du déficit public** : le déficit public atteindra 6,1% du PIB en 2024, soit une légère baisse par rapport aux 6,2% de 2023. L'objectif de 5,1% du PIB fixé par le gouvernement pour 2024 ne sera pas atteint. Les prévisions sont de 5% en 2025 et 4,6% en 2026.
- **Augmentation de la dette publique** : la dette publique devrait atteindre 114,9% du PIB en 2025, contre 112% en 2024. Il s'agit d'une augmentation légère par rapport aux années précédentes.
- **Chômage stable** : le taux de chômage devrait se stabiliser à 7,5% en 2025 contre 7,4% en 2024, restant globalement constant.
- **Baisse des taux d'intérêt de la BCE** : les taux d'intérêt de la Banque Centrale Européenne (BCE) devraient continuer à baisser en 2025 pour soutenir l'économie et maintenir la stabilité des prix. Une première baisse de 0,25 point a déjà été effectuée en janvier 2025, et d'ici la fin de l'année, les taux de la zone euro pourraient descendre à environ 1,85% contre 3% actuellement.

L'Etat, dans son premier Projet de Loi de Finances 2025, prévoyait de demander aux collectivités locales un gros effort budgétaire, au point de menacer leur équilibre financier. La loi spéciale, adoptée le 18 décembre 2024 pour assurer la continuité des services publics, a permis de percevoir les impôts et de financer les dépenses essentielles, mais a laissé les collectivités sans visibilité sur leurs ressources.

L'adoption de la Loi de Finances 2025 le 6 février 2025 a apporté des perspectives plus rassurantes :

- L'effort budgétaire demandé aux collectivités a été diminué de 5 Md€ à 2,2 Md€ ;
- La dotation de fonctionnement des collectivités a été augmentée de 150 M€ ;
- Les aides pour les équipements dans les territoires ruraux ont été maintenues ;

AR Prefecture

006-210600953-20250305-DEL2025_011A-DE
Reçu le 11/03/2025

- La mesure qui aurait réduit les remboursements de TVA pour les collectivités a été supprimée ;
- Le fonds de précaution a aussi été remplacé par un "dispositif de lissage des recettes fiscales" pour mieux répartir l'effort budgétaire entre les collectivités et limiter la ponction à 1 Md€ sur 2 099 collectivités, avec un reversement progressif de 90% de ces sommes entre 2026 et 2028.

Toutefois, la dotation pour l'investissement local a été réduite et le Fonds vert verra son budget réduit de 2,5 Md€ à 1,15 Md€. Enfin, la hausse des cotisations à la CNRACL d'environ 1,3 Md€ en 2025 est toujours prévue

Ces mesures, associées au gel de la TVA, forcent les collectivités à gérer leurs finances de manière prudente en 2025.

2. Eléments de cadrage : les éléments financiers 2024

2.1 Evolution prévisionnelle du fonctionnement

2.1.1 Résultat prévisionnel de fonctionnement pour l'année 2024 et évolution 2024/2023

Recettes de fonctionnement	10 888 617,06 €
Dépenses de fonctionnement	- 8 889 834,15 €
Résultats de l'année 2024	1 998 782,91 €

2.1.2 Dépenses du Fonctionnement

Récapitulatif des dépenses de fonctionnement

Chapitres	Intitulés	CFU 2023	CFU 2024 Prévisionnel	Variation
011	Charges à caractère général	2 103 282,21 €	2 125 907,94 €	1,08%
012	Charges de personnel	4 737 126,25 €	4 983 705,52 €	5,21%
014	Atténuation de produits	222 617,16 €	235 671,14 €	5,86%
65	Autres charges de gestion courante	601 205,82 €	651 436,36 €	8,35%
Total dépenses de gestion courante (011 à 65)		7 664 231,44 €	7 996 720,96 €	4,34%
66	Charges financières	104 022,70 €	94 462,04 €	-9,19%
67	Charges exceptionnelles	3 054,42 €	1 052,52 €	-65,54%
68	Provisions pour risques et charges	0,00 €	13 662,00 €	>100,00%
Total dépenses charges (66 à 68)		107 077,12 €	109 176,56 €	1,96%
Total dépenses réelles (011 à 68)		7 771 308,56 €	8 105 897,52 €	4,61%
023	Virement à la section d'investissement	0,00 €	0,00 €	NC
042	Opérations d'ordre entre sections	573 540,41 €	783 936,63 €	36,68%
Total dépenses d'ordre (023 & 042)		573 540,41 €	783 936,63 €	36,68%
Total des dépenses de fonctionnement (011 à 042)		8 344 848,97 €	8 889 834,15 €	6,53%

En 2024, la Commune avait défini comme priorité financière la maîtrise des coûts de fonctionnement et l'optimisation des dépenses dans tous les secteurs. Cette stratégie visait à atténuer les surcoûts induits par les effets inflationnistes des crises mondiales et nationales.

Charges à caractère général (chapitre 011)

Les charges à caractère général devraient s'élever à **2,125 K€**, enregistrant une hausse modérée de **1,08 %** par rapport au CFU 2023 (2,103 K€). Cette dépense reste largement inférieure aux prévisions budgétaires initiales de **2 708,61 K€**, soit une économie de **21,51%**, ce qui s'explique principalement par :

- **Baisse des coûts des fluides** (électricité notamment) : **-106 K€**, grâce aux travaux réalisés dans le cadre du Marché Global de Performance Energétique (MGPE) et par conséquent à la réduction de la consommation énergétique
- **Absence d'assurance Dommage Ouvrage** pour le projet de salle de spectacles : **-100 K€**
- **Rationalisation des dépenses courantes** :
 - Achats de petits matériels : **-33 K€**
 - Entretien des espaces verts : **-38,8 K€**
 - Entretien des bâtiments : **-37,4 K€**
- **Non-engagement de certaines dépenses juridiques et contentieux** : **-42,9 K€**

Charges de personnel (chapitre 012)

En 2024, les charges de personnel devraient s'élever à **4 983 K€**, soit une augmentation de **5,21 %** par rapport au CFU 2023 (**4 737 K€**). Toutefois, cette hausse reste maîtrisée et inférieure aux prévisions budgétaires initiales de **5 474 K€**, grâce au report de certaines embauches. Cette gestion a permis d'absorber efficacement les effets financiers de plusieurs mesures nationales, prévues ou non lors de l'élaboration du budget :

- **Revalorisations du SMIC** :
 - **+1,13 %** en janvier 2024
 - **+2 %** en novembre 2024, entraînant une mise à niveau des premiers échelons des grilles indiciaires de la catégorie C
- **Revalorisation générale des indices** : une augmentation de **5 points d'indice** pour l'ensemble des agents publics (titulaires et contractuels) à compter du 1^{er} janvier 2024

- **Effets reportés des mesures de 2023** : les refontes des grilles salariales des bas salaires de juillet 2023 ont continué à impacter l'année 2024
- **Élections législatives** : l'organisation des élections législatives des 30 juin et 7 juillet 2024 a engendré des coûts supplémentaires en termes de financement et de gestion
- **Élargissement des cotisations URSSAF** : l'augmentation du plafond de sécurité sociale a élargi l'assiette des cotisations vieillesse URSSAF, passant de **1,9 % à 2,02 %** pour les agents contractuels

Autres charges de gestion courante (chapitre 65)

Les autres charges de gestion courante, comprenant les indemnités des élus, les subventions aux associations, les frais de contingent incendie et les participations aux syndicats intercommunaux, devraient s'élever à **651 K€**, contre **601 K€** en 2023, soit une augmentation de **8,35 %**. Cette hausse s'explique principalement par :

- L'augmentation des frais de personnel au CCAS (**+30 K€**, total de **204 K€**)
- La hausse des subventions versées aux associations (**+15 K€**, total de **161 K€**)

Dépenses non récurrentes et opérations d'ordre

- Les charges non récurrentes (chapitres 66 à 68) sont estimées à **109 K€**
- Les opérations d'ordre (chapitre 042) devraient atteindre **783 K€**

En 2024, la Commune a réussi à gérer son budget de manière stricte tout en réagissant rapidement aux défis économiques. Malgré l'inflation, plusieurs succès ont marqué cette gestion :

- **Maîtrise des dépenses de fonctionnement** : en réduisant les coûts dans des secteurs stratégiques tels que l'énergie, l'entretien des bâtiments et des espaces verts, la Commune a réalisé des économies importantes, dépassant les objectifs fixés. Ces résultats sont le fruit d'investissements bien ciblés, comme ceux réalisés dans le cadre du Marché Global de Performance Énergétique (MGPE).
- **Optimisation des achats** : en évitant les dépenses non essentielles, comme certaines assurances ou certains achats de petits équipements, la Commune a su limiter les coûts sans nuire à la qualité du service.
- **Gestion prudente des ressources humaines** : grâce à un report stratégique des embauches et une gestion optimisée des effectifs, la Commune a pu faire face aux nouvelles dépenses liées à l'augmentation des cotisations santé, des primes «pouvoir d'achat » et des formations.
- **Solidarité et soutien à la vie associative** : malgré la nécessité de maîtriser les dépenses, la Commune a choisi d'augmenter les subventions aux associations locales et de renforcer les moyens alloués au CCAS.
- **Anticipation et ajustements** : grâce à une politique budgétaire prudente et à des ajustements réguliers, la Commune a pu anticiper les effets des crises économiques et maintenir une stabilité financière permettant la poursuite des projets structurants.

2.1.3 Recettes de fonctionnement

Récapitulatif des recettes de fonctionnement

Chapitres	Intitulés	CFU 2023	CFU 2024 Prévisionnel	Variation
013	Atténuations de charges	54 585,83 €	118 230,10 €	116,76%
70	Produits des services	1 027 991,31 €	1 047 059,05 €	1,85%
73	Impôts et taxes	697 846,00 €	675 827,00 €	-3,16%
731	Fiscalité locale	6 752 072,01€	6 832 735,18 €	1,19%
74	Dotations, subventions et participations	737 525,71 €	697 458,67	-5,43%
75	Autres produits de gestion courante	111 461,39 €	96 702,17 €	-13,24%
Total recettes de gestion courante (013 à 75)		9 381 482,25 €	9 468 102,17 €	0,92%
76	Produits financiers	0,00 €	0,00 €	NC
77	Produits exceptionnels	92 331,67 €	195 464,36 €	111,70%
78	Reprise sur amortissement	35 000,00 €	8 000,00 €	-77,14%
Total recettes charges (76 à 78)		127 331,67 €	203 464,36 €	59,79%
Total recettes réelles (013 à 78)		9 508 813,92 €	9 671 566,53 €	1,71%
042	Opérations d'ordre entre sections	109 012,20 €	140 977,28 €	29,32%
Total recettes d'ordre (042)		109 012,20 €	140 977,28 €	29,32%
Résultat reporté		203 096,10 €	1 076 073,25 €	>100,00%%
Total des recettes de fonctionnement (013 à 042)		9 820 922,22 €	10 888 617,06 €	10 ,87%

Malgré une légère baisse des dotations de l'État (-40 K€, soit -5,43 %), les recettes de gestion courante (chapitres **013 à 75**) devraient rester stables, avec une légère augmentation de **0,92 %**. Cette performance s'explique par :

- Une augmentation modérée des produits des services : **1 047 K€, soit +19 K€** ;
- Une très forte progression des atténuations de charges (**+116,76 %**, soit **+63 K€**), principalement dues aux remboursements des indemnités journalières par la sécurité sociale.

Les recettes réelles (chapitres **76 à 78**) sont estimées à **203 K€**, enregistrant une hausse significative de **59,79 %**. Cette augmentation provient en grande partie des produits exceptionnels (**195 K€** contre **92 K€** au CFU 2023), liés à des opérations de cession d'actifs immobiliers :

- Cession d'un studio, 15 avenue Boutiny : 75 K€
- Cession de la Villa DERAMOND : 80 K€
- Cession d'un terrain, situé à Peygros : 28 K€

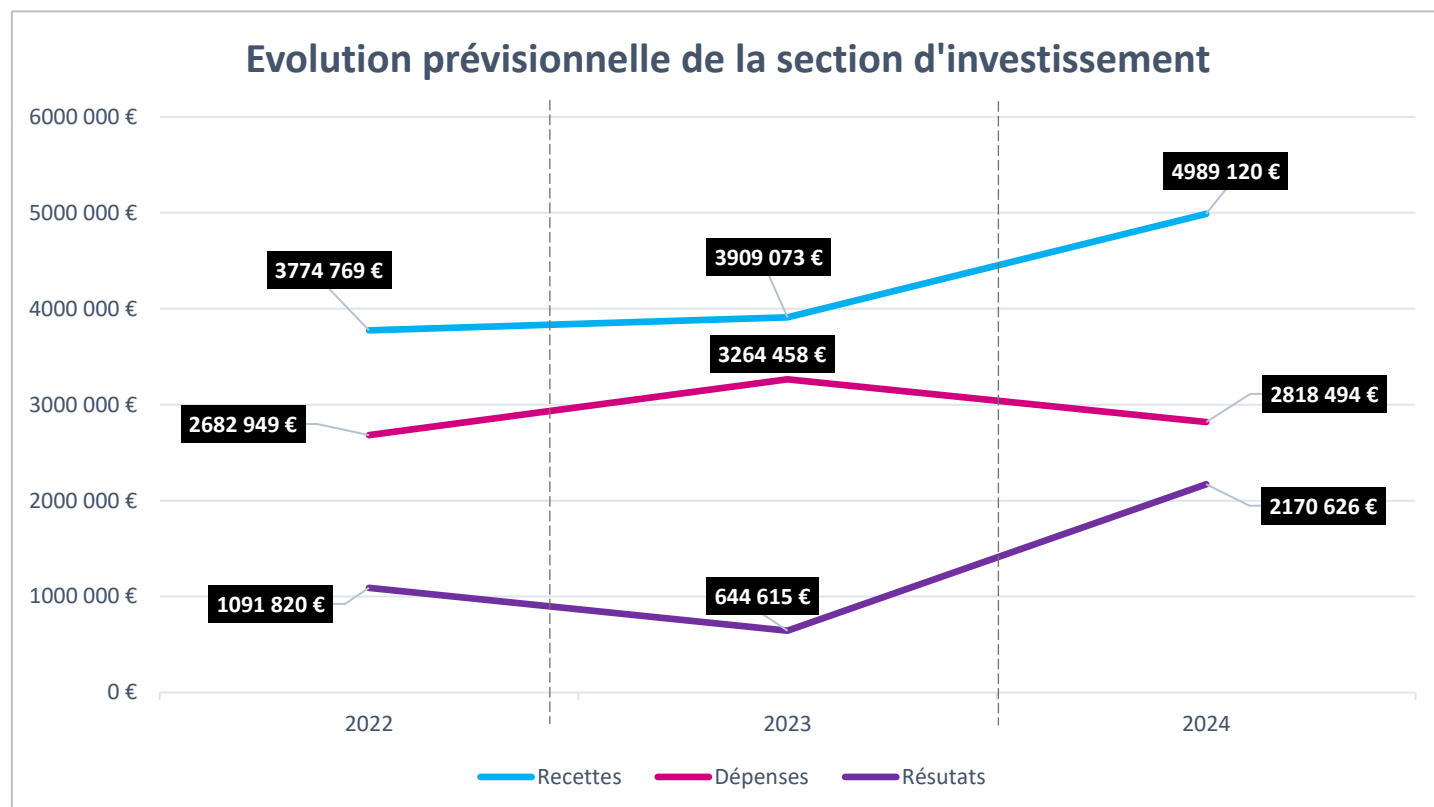
Enfin, la principale source de recettes provient du **résultat reporté de l'exercice N-1**, qui atteint **1 076 K€**, en nette augmentation par rapport au CFU 2023 (**203 K€**). Ce report renforce la capacité financière de la Commune en lui offrant une marge de manœuvre supplémentaire pour poursuivre ses engagements et projets.

La Commune bénéficie d'une dynamique favorable des recettes, dans un contexte contraint. La progression des produits exceptionnels et le résultat reporté témoignent d'une stratégie efficace d'optimisation des ressources, qui permet d'assurer la continuité des projets tout en renforçant la solidité financière de la collectivité.

2.2 Evolution prévisionnelle de l'investissement

2.2.1 Résultat prévisionnel de l'investissement pour l'année 2024 et évolution 2024/2023

Recettes d'investissement	4 989 119,61 €
Dépenses d'investissement	- 2 818 493,85 €
Résultats de l'année 2024	2 170 625,76 €



2.2.2 Investissement – Evolution prévisionnelle des dépenses

Récapitulatif des dépenses d'investissement

Chapitres	Intitulés	CFU 2023	CFU 2024 prévisionnel	Variation
20	Immobilisations incorporelles	0,00 €	25 230,52 €	> 100,00%
204	Subventions d'équipements versées	27 177,35 €	6 363,43 €	-76,59%
21	Immobilisations corporelles	0,00 €	0,00 €	=
23	Immobilisations en cours	2 480 866,72 €	2 019 109,34 €	-18,61%
Total dépenses d'équipement (20 à 23)		2 508 044,07 €	2 050 703,29 €	-18,23%
10	Dotations, fonds et réserves	0.00 €	0.00 €	=
13	Subventions d'investissement à rembourser	0,00 €	0,00 €	=
16	Emprunt et dettes assimilées	397 396,41 €	406 094,80 €	2,19%
165	Caution à reverser	2 000,00 €	0,00 €	> 100,00%
26	Titre de participation	0,00 €	28 500,00 €	> 100,00%
27	Créances sur autres organismes	125 000,00 €	125 000,00 €	=
45	Opérations pour comptes de tiers	0,00 €	0,00 €	=
Total dépenses charges (10 à 45)		524 396,41 €	559 594,80 €	6,71%
Total dépenses réelles (20 à 45)		3 032 440,48 €	2 610 298,09 €	-13,92%
040	Opérations d'ordre entre sections	109 012,20 €	140 977,28 €	29,32%
041	Opérations patrimoniales	123 005,07 €	67 218,48 €	-45,35%
Total dépenses d'ordre (040 & 041)		232 017,27 €	208 195,76 €	-10,27%
Total des dépenses d'investissement (011 à 042)		3 264 457,75 €	2 818 493,85 €	-13,66%

En 2024, les dépenses d'équipement sont estimées à **2 050 K€**, marquant une baisse significative de **18,23 %** par rapport au CFU 2023 (**2 508 K€**) et restant nettement en deçà des prévisions budgétaires initiales (**5 227 K€**). Cette diminution s'explique principalement par le report du projet **de salle de spectacles**. En effet, conformément à ce qui avait été annoncé lors du Conseil Municipal du 03 avril 2024, l'équipe municipale a réévalué l'opportunité de poursuivre ce projet structurant en l'absence de subventions suffisantes. Les réponses des organismes financeurs devant intervenir courant 2025, les travaux n'ont pas été engagés et le projet sera soumis à un nouvel arbitrage budgétaire au titre de l'exercice 2026.

En parallèle, la Commune a poursuivi ses efforts pour dynamiser et embellir la ville, en réalisant des investissements conformes au **Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI)** dans les domaines prioritaires de la sécurité, de l'éducation, de la performance énergétique et de l'aménagement urbain.

AR Prefecture

006-210600953-20250305-DEL2025_011A-DE
Reçu le 11/03/2025

Ainsi, les principales dépenses d'équipement réalisées en 2024 incluent :

Opérations	Réalisations
101 – Programme de voirie / sécurité routière	- Travaux d'enrobés (Allée H. Matisse, Ch. des Lavandes, Av. J. Cauvin) : 299 K€ - Travaux en vue du déplacement du marché hebdomadaire sur le parking St Marc : 66 K€
102 – Travaux de performance énergétique	- Pose de panneaux photovoltaïques à l'école St Exupéry : 268 K€ - Travaux chauffage central à l'école St Exupéry : 73 K€
104 – Programme pluriannuel d'accessibilité	- Cheminement PMR au lavoir Mistral : 15 K€
105 – Aménagement des équipements scolaires	- Ecole Fragonard – Création aire de jeux : 147 K€ - Ecoles St Exupéry et Mistral – Étanchéité des toitures : 14K€ - Ecole St Exupéry – Climatisation de 2 classes : 10 K€
106 – Aménagement des équipements sportifs, culturels et loisirs	- Projet salle de spectacles – Frais d'études : 187 K€ - Création de 3 courts de tennis synthétique : 100 K€ - Projet 2 ^{de} cuisine centrale – Frais d'études : 57 K€ - Pose de menuiserie alu à la salle des fêtes : 49 K€
107 – Aménagement des autres bâtiments communaux	- HDV & CTM - création et mise aux normes des salles serveur : 55 K€ - HDV – Pose de menuiseries alu : 42 K€
108 – Aménagement urbain, touristique et d'environnement	- Eglise St Roch – Sécurisation du site : 95 K€
109 – Réseaux éclairage public	- Relanternage / passage LED / Travaux : 198 K€
110 – Equipements et outillages techniques	- Acquisition d'un broyeur de végétaux : 10 k€ - Equipement de l'espace Part'âges : 7 K€
111 – Informatique des services municipaux	- Acquisition de divers matériels informatiques : 19 K€
112 – Informatique des écoles	- Acquisition de divers matériels informatiques : 11 K€
113- Matériel et mobiliers des équipements scolaires	- Acquisition divers matériels et mobiliers : 22 K€

2.2.3 Recettes d'investissement

Récapitulatif des recettes d'investissement

Chapitres	Intitulés	CFU 2023	CFU prévisionnel 2024	Variation
13	Subventions d'investissement	339 129,51 €	852 748,05 €	> 100,00%
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00 €	1 800 000,00 €	> 100,00%
21	Immobilisations corporelles	0,00 €	0,00 €	=
238	Avances versées sur commande	0,00 €	0,00 €	=
Total recettes d'équipement (13 à 238)		339 129,51 €	2 652 748,05 €	> 100,00%
10	Dotations, fonds et réserves	581 577,78 €	440 600,95 €	-24,24%
1068	Excédents de fonctionnement capitalisé	1 200 000,00 €	400 000,00 €	-66,67%
165	Dépôts et cautionnement reçus	0,00 €	0,00 €	=
024	Produits de cession des immobilisations	0,00 €	0,00 €	=
Total recettes charges (10 à 024)		1 781 577,78 €	840 600,95 €	-52,82%
Total recettes réelles (13 à 024)		2 120 707,29 €	3 493 349,00 €	14,53%
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	=
040	Opérations d'ordre entre sections	573 540,41 €	783 936,63 €	36,68%
041	Opérations patrimoniales	123 005,07 €	67 218,48 €	-45,35%
Total recettes d'ordre (021 à 041)		696 545,48 €	851 155,11 €	22,20%
Solde d'exécution positif reporté		1 091 820,48 €	644 615,50 €	-40,96%
Total des recettes d'investissement (011 à 042)		3 909 073,25 €	4 989 119,61 €	27,63%

En 2024, les recettes d'investissement sont évaluées à **4 989 K€**, en augmentation de 27,63 % par rapport au CFU 2023 (3 909 K€). Toutefois, ce montant reste légèrement inférieur aux prévisions budgétaires initiales (**5 024 K€**) ; écart qui s'explique principalement par le report du projet de salle de spectacles et de ce fait la contractualisation d'un emprunt moins important que prévu.

Les recettes d'équipement enregistrent une hausse notable, atteignant **2 652 K€** contre **339 K€** en 2023, principalement en raison de l'emprunt de **1,8 M€**, contracté pour financer notamment l'aménagement de la seconde cuisine centrale et qui reste inférieur aux **3 270 K€** initialement prévus au budget 2024.

La progression des recettes s'appuie également sur une forte augmentation des subventions d'équipement, qui s'élèvent à **852 K€** (contre **339 K€** en 2023), dépassant ainsi les prévisions budgétaires (**775 K€**). Ces subventions se répartissent comme suit :

- Conseil Régional : 596 112 € ;
- Conseil Départemental 06 : 154 206 € ;
- Autres : 99 900 €.

En revanche, les recettes de charges connaissent une baisse significative, principalement liée à la diminution du compte 1068 (**840 K€** en 2024 contre **1 782 K€** en 2023), correspondant au transfert d'une partie de l'excédent de fonctionnement vers l'investissement.

Enfin, les recettes d'ordre, composées du chapitre 040 (dotations aux amortissements) et du chapitre 041 (opérations patrimoniales), sont estimées à **840 K€** en 2024, en hausse par rapport aux **696 K€** enregistrés en 2023. Ces opérations constituent des écritures comptables et n'ont aucun impact direct sur la trésorerie de la Commune.

L'analyse des recettes d'investissement 2024 montre des résultats contrastés : des augmentations importantes liées aux subventions et à l'emprunt pour les projets structurants, mais aussi des baisses, notamment pour les transferts d'excédent de fonctionnement.

Malgré l'écart par rapport aux prévisions qui s'explique par le report du projet de salle de spectacles, les résultats budgétaires témoignent d'une gestion proactive et responsable, qui permet de financer les priorités stratégiques tout en garantissant la solidité financière de la Commune.

3. Eléments de cadrage : perspectives financières 2025

3.1 Fonctionnement – Perspectives d'évolution des dépenses et recettes

3.1.1 Dépenses de fonctionnement

Récapitulatif des dépenses de fonctionnement

Chapitres	Intitulés	Budget 2024	Budget 2025 Perspectives	Variation
011	Charges à caractère général	2 708 610,00 €	2 404 400,00 €	-12,65%
012	Charges de personnel	5 474 000,00 €	5 850 000,00 €	6,87%
014	Atténuation de produits	248 300,00 €	120 000,00 €	-51,67%
65	Autres charges de gestion courante	771 620,00 €	726 340,00 €	-5,87%
Total dépenses de gestion courante (011 à 65)		9 202 530,00 €	9 100 740,00 €	-1,11%
66	Charges financières	135 000,00 €	136 400,00 €	1,04%
67	Charges exceptionnelles	21 808,00 €	21 300,00 €	-2,33%
68	Provisions pour risques et charges	13 662,00 €	28 740,00 €	>100,00%
Total dépenses charges (66 à 68)		170 470,00 €	186 440,00 €	9,37%
Total dépenses réelles (011 à 68)		9 373 000,00 €	9 287 180,00 €	0,08%
023	Virement à la section d'investissement	170 000,00 €	150 000,00 €	-11,76%
042	Opérations d'ordre entre sections	569 000,00 €	592 820,00 €	4,19%
Total dépenses d'ordre (023 & 042)		739 000,00 €	742 820,00 €	0,52%
Total des dépenses de fonctionnement (011 à 042)		10 112 000 €	10 030 000 €	-0,81%

Les dépenses de fonctionnement regroupent tout ce qui est nécessaire au bon fonctionnement de la Commune au quotidien. Elles incluent les salaires des agents municipaux, l'entretien et l'utilisation des bâtiments publics, l'achat de matériel et de fournitures, les prestations de services, les subventions aux associations et le remboursement des intérêts des emprunts.

Pour 2025, ces dépenses sont estimées à **10,03 M€**, soit une légère baisse par rapport à **2024 (10,11 M€)**, traduisant l'effort renouvelé de maîtrise des charges de fonctionnement.

Le **chapitre 011** couvre les frais liés aux bâtiments communaux (électricité, chauffage, maintenance, assurances, fournitures administratives et scolaires, organisation des événements) ou encore les taxes foncières payées par la Commune.

En 2025, ces dépenses sont estimées à **2,4 M€**, soit une baisse de **12,65 %** par rapport à 2024 (-304 210 €). Cette diminution s'explique principalement par deux facteurs :

- **Une réduction des dépenses d'électricité** (240 200 € en 2025 contre 310 000 € en 2024).
- **La suppression d'une charge d'assurance dommage-ouvrage** (-100 000 €), en raison du report du projet de salle de spectacles.

Par ailleurs, l'impact du remboursement des intérêts de l'emprunt contracté en 2024 (1,8 M€) est entièrement absorbé, sans alourdir les charges de fonctionnement.

Les dépenses liées aux salaires et charges du personnel municipal (chapitre 012) sont estimées à **5,85 M€** en 2025, contre **5,47 M€** en 2024. Cette hausse s'explique principalement par :

- **La création de nouveaux postes** pour répondre aux besoins des services :
 - **2 postes à mi-temps** pour renforcer les services administratif, communication et culture/événementiel
 - **2 postes à la Direction de l'Éducation** (deux aide-cuisiniers) pour accompagner l'ouverture de la deuxième cuisine centrale
 - **2 postes annualisés aux Services Techniques** afin d'assurer une meilleure gestion des manifestations
 - **1 poste au CCAS** pour développer l'animation sociale
 - **2 postes au Service Vie Associative Sportive Economique et Touristique**, nécessaires pour ré-internaliser le nettoyage des locaux suite au désengagement du prestataire
- **L'augmentation des charges sociales** :
 - La hausse des cotisations patronales à la CNRAL (+4 points), qui représente **un surcoût de 100 000 €**
 - La mise en place d'une couverture prévoyance pour les agents, estimée à **25 000 €**

3.1.2 Recettes de fonctionnement

Récapitulatif des recettes de fonctionnement

Chapitres	Intitulés	Budget 2024	Budget 2025 Perspectives	Variation
013	Atténuations de charges	15 000,00 €	15 000,00 €	=
70	Produits des services	961 540,00 €	1 011 940,00 €	5,24%
73	Impôts et taxes	675 830,00 €	772 630,00 €	=
731	Fiscalité locale	6 550 840,00 €	6 509 410,00 €	-0,63%
74	Dotations, subventions et participations	635 210,00 €	642 160,00 €	16,33%
75	Autres produits de gestion courante	65 000,00 €	67 300,00 €	3,54%
Total recettes de gestion courante (013 à 75)		8 903 420,00 €	9 018 440,00 €	1,29%
76	Produits financiers	0,00 €	0,00 €	=
77	Produits exceptionnels	2 506,75 €	416,42 €	-83,39%
78	Reprise sur amortissement	8 000,00 €	0,00 €	>100,00%
Total recettes charges (76 à 78)		10 506,75 €	416,42 €	>100%
Total recettes réelles (013 à 78)		8 913 926,75 €	9 018 856,42 €	1,18%
042	Opérations d'ordre entre sections	122 000,00 €	97 440,00 €	-20,13%
Total recettes d'ordre (042)		122 000,00 €	97 440,00 €	-20,13%
Résultat reporté		1 076 073,25 €	913 703,58 €	-15,09%
Total des recettes de fonctionnement (013 à 042)		10 112 000 €	10 030 000 €	-0,81%

Les recettes de fonctionnement permettent à la Commune de financer ses services au quotidien. Elles proviennent principalement des impôts locaux, des dotations de l'État et des revenus issus des services municipaux.

Pour **2025**, elles sont estimées à **10,035 M€**, un niveau proche de **2024 (10,112 M€)**, permettant d'assurer l'équilibre du budget sans hausse des taux d'imposition.

Malgré cette stabilité globale, il est à noter que certaines recettes progressent. C'est le cas du chapitre **70 « Produits de services »**, en hausse de **5,24 % (+50,4 K€)** et du chapitre **74 « Dotations, subventions et participations »**, qui augmente de **16,33 % (+103 K€)**. Cette forte évolution des dotations s'explique notamment par la création de la **Dotation Solidarité Rurale** (+96,8 K€) par la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse. Cette dotation, dont les règles sont fixées par l'article L5211-28-4 du CGCT, constitue une réponse de l'EPCI aux demandes formulées par ses communes membres de renforcer la solidarité entre elles.

3.2 Investissement – Perspectives d'évolution des dépenses et recettes

3.2.1 Dépenses d'investissement

Récapitulatif des dépenses d'investissement

Chapitres	Intitulés	Budget 2024	Budget 2025 Perspectives	Variation
20	Immobilisations incorporelles	37 600,00 €	56 200,00 €	49,47%
204	Subventions d'équipements versées	15 000,00 €	7 000,00 €	-53,33%
26	Participations, créances rattachées à ces participations	2 000,00 €	0,00 €	>100,00%
Dépenses d'équipements individualisées en opération		5 173 372,68 €	3 086 660,12 €	-40,34%
Total dépenses d'équipement (20 à 23)		5 227 972,68 €	3 146 360,12 €	-39,82%
10	Dotations, fonds et réserves	10 000,00 €	10 000,00 €	=
13	Subventions d'investissement à rembourser	15 800,00 €	15 800,00 €	=
16	Emprunt et dettes assimilées	406 300,00 €	524 800,00 €	29,17%
165	Cautions à rembourser	0,00 €	0,00 €	=
27	Créances sur autres organismes	266 000,00 €	125 000,00 €	-53,01%
45	Opérations pour comptes de tiers	0,00 €	0,00 €	=
Total dépenses charges (10 à 45)		698 100,00 €	675 600,00 €	-3,22%
Total dépenses réelles 59 (20 à 45)		5 926 072,68 €	3 825 460,12 €	-35,45%
040	Opérations d'ordre entre sections	122 000,00 €	97 440,00 €	-20,13%
041	Opérations patrimoniales	513 700,00 €	3 450 000,00 €	>100,00%
Total dépenses d'ordre (040 & 041)		635 700,00 €	3 547 440,00 €	>100,00%
RAR dépenses		500 227,32 €	1 143 099,88 €	>100,00%
Total des dépenses d'investissement (011 à 042)		7 062 000 €	8 516 000 €	+20,79%

Les **dépenses d'investissement** permettent de financer des projets qui impactent durablement le cadre de vie des habitants, comme la construction d'écoles, la rénovation des routes, l'achat d'équipements ou l'aménagement d'espaces publics. Elles sont financées par les économies de la Commune, les aides de l'État et, parfois, par des emprunts.

Pour **2025**, ces dépenses sont estimées à **8,51 M€**, en nette hausse par rapport à **2024 (7,06 M€)**, malgré une forte baisse des **dépenses d'équipement (-40,34 %, soit 3,08 M€ en 2025 contre 5,17 M€ en 2024)**, qui s'explique principalement par **le report du projet de salle de spectacles à 2026 et l'engagement des dépenses pour la seconde cuisine centrale sur l'exercice budgétaire 2024**, qui constituent l'essentiel des **Restes à Réaliser (RAR) en 2025**.

D'autres **projets structurants** sont également inscrits au programme d'investissement, qui seront détaillés **plus loin**. Ils concernent **principalement la voirie**, avec :

- **La poursuite de l'aménagement en dallage de l'avenue du 23 août et du square Cauvin, avec l'enfouissement des réseaux**
- **La réfection des rues du vieux village**
- **La réfection d'une partie du boulevard Jean Giraud**, incluant la création d'un **chaussidoux** pour améliorer la circulation et la sécurité

La hausse des investissements s'explique aussi par une augmentation importante des opérations comptables internes (3,55 M€ en 2025 contre 0,64 M€ en 2024). Celles-ci concernent principalement la valorisation de la participation en nature apportée à la SAGEM pour la ZAC "Espace LEBON" (2 M€) et l'écart entre cette participation et la valeur patrimoniale des biens concernés (1,250 M€). Ces opérations sont **purement comptables**, sans impact financier réel, et s'équilibrent en dépenses et en recettes au sein du budget d'investissement.

Concernant la **ZAC Espace Lebon**, la participation financière de la Commune s'élève à 125 000 € par an pendant les 8 années de la concession initiale, soit jusqu'en 2026. L'obtention d'une subvention conséquente du Fonds Vert en 2024 a permis d'absorber les surcoût de l'opération liés à la création du parc sud, aux évolutions d'aménagement liées à la concertation des habitants et aux évolutions de prix.

3.2.2. Recettes d'investissement

Récapitulatif des recettes d'investissement

Chapitres	Intitulés	Budget 2024	Budget 2025 Perspectives	Variation
13	Subventions d'investissement	775 100,00 €	749 000,00 €	-3,37%
16	Emprunts et dettes assimilées	3 270 000,00 €	0,00 €	>100,00%
21	Immobilisations corporelles	0,00 €	0,00 €	=
204	Subventions d'équipements versées	0,00 €	0,00 €	=
238	Avances versées sur commande	0,00 €	0,00 €	=
Total recettes d'équipement (13 à 238)		4 045 100,00 €	749 000,00 €	>100,00%
10	Dotations, fonds et réserves (TLE + FCTVA)	449 954,50 €	249 554,24 €	-44,54%
1068	Excédents de fonctionnement capitalisé	400 000,00 €	1 120 000,00 €	>100,00%
165	Dépôts et cautionnement reçus	0,00 €	0,00 €	=
024	Produits de cession des immobilisations	129 530,00 €	0,00 €	>100,00%
Total recettes charges (10 à 024)		979 484,50 €	1 369 554,24 €	39,82%
Total recettes réelles (13 à 024)		5 024 584,50 €	2 118 554,24 €	>100,00%
021	Virement de la section de fonctionnement	170 000,00 €	150 000,00 €	-11,76%
040	Opérations d'ordre entre sections	569 000,00 €	592 820,00 €	4,19%
041	Opérations patrimoniales	513 700,00 €	3 450 000,00 €	>100,00%
Total recettes d'ordre (021 à 041)		1 252 700,00 €	4 192 820,00 €	>100,00%
Solde d'exécution reporté		644 615,50 €	2 170 625,76 €	>100,00%
RAR recettes		140 100,00 €	34 000,00 €	>100,00%
Total des recettes d'investissement (011 à 042)		7 062 000 €	8 516 000 €	+20,79%

Les recettes d'investissement permettent de financer les projets d'envergure, dans le but d'améliorer le cadre de vie des habitants sur le long terme. Elles proviennent principalement des subventions de l'État, des partenariats financiers et parfois de l'emprunt.

Pour **2025**, ces recettes sont estimées à **8,51 M€**, en nette hausse par rapport à **2024 (7,06 M€)**, malgré une forte baisse des **recettes d'équipement (749K€ en 2025 contre 4,045 M€ en 2024)**. Cela s'explique par la volonté de la Commune de financer les dépenses d'équipement par l'autofinancement et les subventions. Grâce à un excédent de fonctionnement très élevé en 2024 à hauteur de 1,998 M€, le report s'élève ainsi à 1,12 M€ en 2025 (pour 400K€ en 2024). Le fort excédent à la section investissement, quant à lui, s'explique principalement par le non-engagement des dépenses pour le projet de salle de spectacles.

À l'inverse, une part importante de l'augmentation des recettes provient des **opérations comptables internes** (3,55 M€ en 2025 contre 0,64 M€ en 2024). Celles-ci concernent principalement la valorisation de la **participation en nature** apportée à la SAGEM pour la **ZAC Espace Lebon** (2 M€), ainsi que l'écart entre cette participation et la valeur patrimoniale des biens concernés. Ces opérations sont purement comptables, sans impact financier réel, et s'équilibrent en dépenses et en recettes au sein du budget d'investissement.

3.3 Endettement – Etat de la dette et perspectives

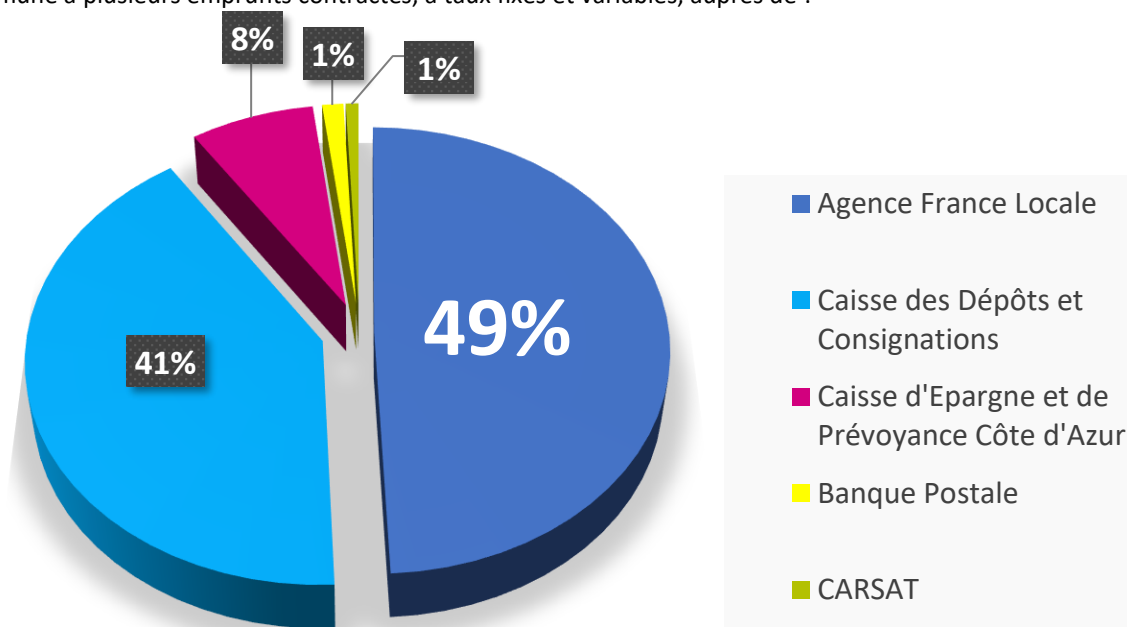
Aucun nouvel emprunt n'étant envisagé, l'encours de dette globale prévisionnel au 31 décembre 2025 sera de **3 411 135 €**.

Le remboursement du capital de la dette s'élèvera à **524 679 €** en 2025, contre **406 095 €** en 2024. Quant aux intérêts, leur remboursement annuel sera de **143 728 €** en 2025, comparé à **101 050 €** en 2024.

L'emprunt de 1,8 M€ contracté en 2024, bien qu'important, n'affecte pas l'annuité de remboursement, sa première échéance étant prévue pour mars 2025. En 2025, cet emprunt aura un impact de **120 K€** pour le capital et de **59 K€** pour les intérêts. Cependant, à partir de 2026, les prévisions s'établissent à **411 K€** pour le capital et **122 K€** pour les intérêts, en raison de la fin des remboursements de trois contrats passés avec le Crédit Agricole, la Caisse de Financement Local et la Caisse d'Épargne.

L'extinction de la dette reste inchangée, l'emprunt contracté en 2024 ayant une durée de 15 ans, il sera intégralement remboursé d'ici 2039, tout comme les autres contrats en cours.

Pour mémoire, la Commune a plusieurs emprunts contractés, à taux fixes et variables, auprès de :



Prêteurs	Montant
Agence France Locale	1 680 000,00 €
Caisse des Dépôts et Consignations	1 409 143,75 €
Caisse d'Épargne et de Prévoyance Côte d'Azur	252 806 ,89 €
La Banque Postale	43 333,49 €
CARSAT	25 848,00 €
TOTAL	3 411 135,13 €

3.4 Fiscalité locale – Perspectives 2025

Les taux des impôts locaux resteront les mêmes en 2025 :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : **24,46%**
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : **51,00%**
- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires : **14,29%**
- Majoration de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires : **60,00%**

Le produit attendu de la fiscalité locale en 2025 s'élève ainsi à 5 759 410 €, contre 5 743 844 € en 2024.

Cette légère hausse s'explique uniquement par la revalorisation des bases locatives de 1,7 %, appliquée par l'administration fiscale en fonction de l'inflation à l'échelle nationale.

4. Orientations budgétaires 2025 : orientations et priorités d'actions pour la ville de demain

4.1 Les orientations budgétaires pour 2025 : entre rigueur, prudence et ambition

Le contexte économique actuel reste marqué par des incertitudes persistantes : l'inflation reste élevée, les taux d'intérêt augmentent et les recettes fiscales connaissent des fluctuations dues à la conjoncture. Par ailleurs, les réformes réglementaires récentes en matière de fiscalité locale et de financement des collectivités impactent les marges de manœuvre budgétaires.

Dans ce contexte, la rigueur budgétaire s'impose.

Aussi, les orientations budgétaires pour l'exercice 2025 se déclinent autour de quatre axes majeurs :

- **AXE 1 – Maîtrise des dépenses de fonctionnement**

Les charges de fonctionnement resteront stables grâce à une gestion rigoureuse et l'optimisation des ressources. Les bases fiscales augmenteront mécaniquement de 1,7% en 2025, même si la Commune a choisi de ne pas augmenter les impôts pour équilibrer son budget et préserver le pouvoir d'achat des habitants.

- **AXE 2 – Optimisation des ressources**

La commune poursuivra ses démarches actives pour obtenir un maximum de financements. D'ailleurs, seuls les projets déjà soutenus par des subventions confirmées seront poursuivis, afin d'assurer une gestion rigoureuse et efficace des ressources.

- **AXE 3 – Non-recours à l'emprunt**

Une enveloppe de 3,083 M€ sera dédiée à la transition écologique, à la modernisation des infrastructures et à la digitalisation des services. La commune financera ces investissements uniquement par ses propres ressources, sans emprunter, afin de garder des finances saines. Cela lui permettra de maintenir une capacité de désendettement autour de 2,51 ans et de préserver sa capacité d'emprunt pour de futurs projets structurants.

- **AXE 4 – Prudence dans la définition des recettes**

En raison des incertitudes liées à la Loi de Finances 2025, la Commune sera prudente dans ses prévisions de recettes, tant pour le fonctionnement que pour l'investissement. Des décisions importantes sont encore attendues, comme celles concernant les aides de l'État aux collectivités (notamment le FPIC) et la suppression des ajustements possibles qui pourrait limiter la flexibilité du budget.

De plus, des changements dans la façon dont les dotations de fonctionnement, comme la DGF, seront réparties pourraient affecter les communes, notamment celles avec une population ou une fiscalité en croissance limitée.

Du côté des investissements, les incertitudes portent sur les délais de paiement des subventions déjà accordées, qui pourraient être modifiés par des ajustements nationaux.

Avec cette approche prudente, la Commune se prépare à faire face à ces incertitudes tout en préservant ses capacités d'investissement et en garantissant le bon fonctionnement des services publics.

Malgré les défis de cette nouvelle année, les orientations budgétaires proposées cherchent à équilibrer prudence et ambition. Elles visent à garantir une bonne gestion financière tout en maintenant une capacité d'investissement pour répondre aux besoins de la collectivité, assurant ainsi un développement durable au service des habitants.

4.2 Les priorités d'actions en matière de dépenses

4.2.1 Ville Durable :

- **Alimentation durable :**

- **Objectif :** Atteindre un approvisionnement des denrées alimentaires 100 % biologique
- **Action-clé :** Développer ce projet avec le soutien de la CAPG dans le cadre du label Projet Alimentaire Territorial

- **Maintien des normes de qualité environnementale :**

- **Objectif :** Conserver le label ECOCERT niveau 3
- **Actions associées :** Éduquer à l'écologie, lutter contre le gaspillage alimentaire et optimiser la gestion des déchets biodégradables

- **Optimisation du service de restauration scolaire :**
 - **Objectif :** Améliorer l'efficacité du service de restauration scolaire
 - **Action-clé :** Implémenter le logiciel Salamandre et former les personnels pour optimiser les processus
- **Réduction de la consommation énergétique de l'éclairage public :**
 - **Objectif :** Remplacer les lanternes du réseau d'éclairage public pour réduire les consommations d'énergie de 80 % et protéger la biodiversité
 - **Action-clé :** Investir sur 2 ans dans un projet subventionné
- **Éclairage des infrastructures sportives et piétonnes :**
 - **Objectif :** Rénover l'éclairage du cheminement piéton et du court de tennis n°1 au complexe sportif
 - **Action-clé :** Réaliser un projet subventionné pour installer des lanternes économes en énergie
 - **Objectif :** Installer des climatiseurs chaque année pour améliorer le confort d'été.
- **Amélioration du confort thermique dans les écoles :**
 - **Objectif :** Installer des climatiseurs chaque année pour améliorer le confort d'été.
- **Protection de la biodiversité :**
 - **Objectif :** Finaliser l'Atlas de la Biodiversité Communale
 - **Action clé :** Élaborer un plan d'action en partenariat avec la Commune du Tignet
- **Respecter les contraintes liées au Plan de Prévention des Risques d'Incendies de Forêt**
 - **Objectif :** Progresser sur l'étude environnementale pour la réalisation de la voie de bouclage de Monfaraude
 - **Action-clé :** réaliser une étude naturaliste complémentaire
- **Réduction de l'utilisation du papier :**
 - **Objectif :** Minimiser le recours au papier dans les communications
 - **Actions-clés :**
 - Encourager la dématérialisation et promouvoir les supports numériques
 - Diffuser le sticker « Stop magazine » pour réduire les imprimés non sollicités
 - Réduire le nombre annuel de publications du magazine Fil de l'Info de 3 à 2
- **Réduction des déchets plastiques :**
 - **Objectif :** Optimiser les coûts tout en réduisant l'usage du plastique
 - **Action clé :** Introduire des banderoles modifiables pour remplacer les alternatives plastiques à usage unique

Conclusion :

Ces objectifs montrent la volonté de la Commune d'agir face aux défis environnementaux en investissant dans des solutions durables, afin de réduire son impact écologique tout en améliorant la vie des habitants. La protection de la biodiversité, la gestion des ressources, la transition énergétique et le confort des usagers sont des priorités.

4.2.2 Ville Patrimoniale et d'Avenir :

- **Mise en œuvre du Règlement Local de Publicité (RLP) :**
 - **Objectif :** Poursuivre l'application de ce règlement afin de préserver l'identité visuelle et le cadre de vie, en limitant l'impact des dispositifs publicitaires sur le patrimoine local
- **Périmètres d'Attente de Projet d'Aménagement Global (PAPAG) :**
 - **Objectif :** Finaliser l'étude des deux périmètres identifiés pour préparer leur intégration dans des projets d'aménagement structurants et cohérents avec la vision de développement de la Commune
- **Plan Local d'Urbanisme (PLU) :**
 - **Objectif :** Réserver des surfaces dans le PLU pour accueillir de nouveaux bâtiments scolaires, anticipant la croissance démographique et les besoins éducatifs futurs
- **Embellissement du nouveau cimetière :**
 - **Objectif :** Réaliser l'embellissement du cimetière, avec une attention particulière portée au columbarium, pour renforcer son caractère apaisant et respectueux
 - **Action-clé :** Lancer les travaux en 2025
- **Livraison d'une seconde cuisine centrale pour les écoles :**
 - **Objectif :** Construire une cuisine centrale capable de produire 500 repas scolaires par jour et compatible avec le Plan d'Alimentation Durable communal
 - **Action-clé :** Ouvrir le nouvel équipement à la rentrée 2025
- **Sécurisation de l'église :**
 - **Objectif :** Garantir la sécurité des usagers
 - **Action-clé :** Créer une issue de secours dans la sacristie
- **Réfection des rues du vieux village :**
 - **Objectif :** Améliorer le confort et la sécurité des usagers en rénovant les voiries avec un revêtement en enrobé durable et adapté aux contraintes locales

Conclusion :

Entre préservation des lieux emblématiques, modernisation des infrastructures et anticipation des besoins futurs, la Commune adopte une approche équilibrée pour assurer un développement harmonieux.

4.2.3 Ville Solidaire :

- **Accompagnement du contrat de mixité sociale :**
 - **Objectif :** Favoriser une répartition équilibrée des logements sociaux pour promouvoir une mixité sociale harmonieuse et répondre aux besoins des habitants
- **Mise en place d'un calendrier numérique des manifestations associatives :**
 - **Objectif :** Faciliter la participation citoyenne et la visibilité des événements locaux
 - **Action-clé :** Intégrer un calendrier numérique sur le site internet de la Commune
- **Création d'une épicerie sociale :**
 - **Objectif :** Offrir un soutien concret aux familles en difficulté en leur permettant l'accès à des produits alimentaires à prix réduit
 - **Action-clé :** Aménager l'épicerie solidaire dans la "salle de bridge"
- **Évolution de l'espace d'animations sociales en espace de vie sociale inter-communal :**
 - **Objectif :** Accompagner l'évolution de cet espace vers un lieu central de rencontre et de solidarité, avec des activités accessibles à tous, en particulier pour les publics vulnérables
 - **Action-clé :** recruter un responsable des animations sociales
- **Soutenir l'accès au numérique et aux droits :**
 - **Objectif :** Réduire la fracture numérique et garantir un meilleur accès aux droits pour les habitants
 - **Actions-clés :**
 - Proposer des accompagnements et des formations adaptés
 - Faciliter l'accès aux systèmes d'assistance connectés déjà en place (Système Aidant Connect), afin de soutenir les publics fragiles, en particulier les personnes âgées ou en perte d'autonomie
 - Organiser des ateliers d'initiation à l'informatique, en partenariat avec la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse
- **Renforcer le guichet des demandes de logements sociaux :**
 - **Objectif :** Améliorer la gestion des demandes et offrir un suivi personnalisé pour répondre aux besoins des demandeurs de logements sociaux
- **Soutenir les animations intergénérationnelles :**
 - **Objectif :** Favoriser les échanges entre générations, renforcer les liens sociaux et lutter contre l'isolement des aînés
- **Ouverture d'une école ETRE :**
 - **Objectif :** Mettre à disposition de l'association Evaléco les locaux de la salle Daudet
- **Travaux d'accessibilité :**
 - **Objectif :** Améliorer l'accessibilité des espaces publics pour les Personnes à Mobilité Réduite, particulièrement sur la voirie

Conclusion :

En favorisant la mixité sociale, en soutenant les personnes vulnérables et en créant des infrastructures accessibles, la Commune met l'humain au centre de ses préoccupations. La justice sociale, les services de proximité et les liens entre générations sont au cœur des priorités, pour bâtir une ville plus inclusive et durable.

4.2.4 Ville Active et Attractive :

- **Révision et modification du PLU (Plan Local d'Urbanisme) :**
 - **Objectifs :**
 - Poursuivre la révision du PLU avec une première phase de concertation publique pour recenser les besoins et aspirations des habitants
 - Lancer une modification du PLU pour concrétiser les orientations d'aménagement issues des études PAPAG
- **Sécurisation de la desserte de la zone d'activités de Picourenc :**
 - **Objectif :** Garantir une accessibilité optimisée et sécurisée à cette zone stratégique
 - **Action-clé :** Prévoir une éventuelle réserve foncière pour élargir la partie basse du chemin des Maures et Adrets
- **Soutien aux dynamiques économiques et associatives :**
 - **Objectif :** Renforcer les acteurs locaux et stimuler la vitalité économique et sociale
 - **Actions-clés :**
 - Maintenir un soutien financier et logistique aux projets associatifs

- Encourager l'innovation et la croissance des activités économiques et associatives
- Aménager un kiosque au complexe sportif pour les associations
- **Optimisation des équipements municipaux et sportifs :**
 - **Objectif :** Améliorer l'accès et l'utilisation des infrastructures municipales et sportives
 - **Action-clé :** Encourager de nouvelles pratiques sportives telles que le beach-volley et le jujitsu, pour diversifier les offres sportives disponibles
- **Renforcement de l'attractivité et de la sécurité du marché hebdomadaire :**
 - **Objectifs :**
 - Dynamiser le marché en impliquant les forains dans les manifestations locales
 - Sécuriser et moderniser l'expérience des visiteurs en déplaçant le marché hebdomadaire sur le parking Saint-Marc

Conclusion :

Les actions prévues pour rendre la ville plus active et attrayante montrent une volonté de créer un cadre de vie équilibré et dynamique. En combinant aménagement du territoire, développement économique et initiatives locales, la Commune montre qu'elle est à l'écoute de ses habitants tout en soutenant de nouveaux projets que ce soit pour moderniser les infrastructures, sécuriser les espaces publics ou encore proposer plus d'activités sportives et culturelles.

4.2.5 Ville Connectée :

- **Optimisation des réseaux sociaux et des supports de communication :**
 - **Objectif :** Améliorer la diffusion de l'information auprès des citoyens
- **Rénovation et amélioration du site Internet :**
 - **Objectif :** Moderniser l'interface et les fonctionnalités du site Internet pour le rendre plus attractif, accessible et adapté aux besoins des usagers
- **Renforcement des outils de communication :**
 - **Objectif :** Acheter du matériel performant pour optimiser le fonctionnement du service communication et améliorer son efficacité
- **Numérisation et tri des archives :**
 - **Objectif :** Poursuivre la numérisation des archives avec le Système d'Archivage Électronique (SAE)
 - **Bénéfices :** Assurer une meilleure conservation des documents et un accès facilité à l'information
- **Renouvellement des équipements informatiques :**
 - **Objectif :** Remplacer les équipements informatiques des écoles et des agents en privilégiant le reconditionné et le réemploi, afin de réduire l'impact environnemental
- **Dématérialisation des processus administratifs :**
 - **Objectif :** Poursuivre la transition vers des processus administratifs dématérialisés pour gagner en efficacité, réduire les délais et limiter l'utilisation de papier
 - **Actions-clés :**
 - Passer au parapheur électronique pour une gestion administrative simplifiée et écologique.
 - Acquérir un logiciel de traitement du courrier

Conclusion :

Ces initiatives concourent à moderniser les services municipaux, en simplifiant les démarches administratives et en renforçant l'inclusion numérique. Elles montrent aussi un fort engagement pour la transition écologique et une meilleure gestion des ressources, tout en utilisant la technologie pour servir les citoyens, les agents et la collectivité. Une ville connectée, c'est une ville plus accessible, plus efficace et tournée vers l'avenir.

4.2.6 Ville « Où il fait bon vivre » :

- **Accroissement de la lutte contre les incivilités routières :**
 - **Objectif :** Renforcer la prévention et la répression des comportements inciviques liés à la circulation et garantir le respect du Code de la route pour assurer la sécurité des usagers
- **Lutte contre les infractions environnementales :**
 - **Objectif :** Intensifier les actions visant à protéger l'environnement, en s'attaquant aux nuisances sonores, aux dépôts sauvages et aux écobuages, afin d'améliorer la qualité de vie et préserver le cadre naturel
- **Développement de la police de proximité :**
 - **Objectif :** Renforcer la présence de la police de proximité sur le terrain en augmentant les patrouilles pédestres, cyclistes et à deux roues, pour créer une ambiance de sécurité rassurante et accessible
- **Augmentation de la sécurité des piétons :**

- **Objectif** : Dans le cadre de la labellisation « ville prudente », mettre en place des contrôles de vitesse réguliers et ponctuels pour améliorer la sécurité des piétons et réduire les risques d'accidents
- **Poursuite des actions de prévention routière dans les écoles** :
 - **Objectif** : Sensibiliser dès le plus jeune âge à la sécurité routière, notamment à travers des actions concrètes comme le passage des permis piétons et vélos pour les élèves
- **Aménagement de la voirie Av du 23 août/Square Cauvin** :
 - **Objectif** : Poursuivre l'aménagement de la voirie pour améliorer le cadre urbain dans la continuité de la place Catany.

Conclusion :

A travers ces projets, la Commune souhaite protéger le cadre de vie et améliorer le quotidien des habitants.

4.2.7 Ville Culturelle et Animée :

- **Proposition d'un programme d'événements varié et soutenu** :
 - **Objectif** : Offrir aux habitants et aux visiteurs un large éventail d'événements tout au long de l'année, afin de dynamiser la vie culturelle de la ville et renforcer son attractivité
 - **Action-clé** : Organiser des festivals, des concerts, des expositions et d'autres événements diversifiés qui répondent à différents goûts et sensibilités
- **Maintien d'une tarification attractive et gratuite pour les spectacles destinés aux enfants** :
 - **Objectif** : Rendre la culture accessible à tous, en particulier aux familles et aux jeunes, grâce à des tarifs abordables et à la gratuité des spectacles pour enfants, afin de favoriser l'épanouissement culturel dès le plus jeune âge
- **Poursuite de l'amélioration du service de lecture publique** :
 - **Objectif** : Renforcer l'offre de la bibliothèque municipale et des services de lecture publique, en diversifiant les supports (livres, numériques) et en proposant des animations régulières pour encourager la lecture auprès de tous les publics
 - **Action-clé** : Augmenter le budget dédié à l'achat de livres

Conclusion :

Ces objectifs montrent la volonté de la ville de rendre la culture accessible à tous. En proposant une programmation variée tout au long de l'année, avec des tarifs abordables, notamment pour les familles et les jeunes, la Commune souhaite que la culture fasse partie du quotidien de ses habitants. L'amélioration du service de lecture publique enrichit cette offre, facilite l'accès à la connaissance et soutient le développement personnel.

4.2.8 Ville Employeur :

- **Renforcement de la politique RH en santé et prévoyance** :
 - **Objectif** : Offrir une meilleure couverture santé et prévoyance aux agents municipaux, en augmentant la participation financière de la collectivité
 - **Action-clé** : Mettre en place un contrat prévoyance à adhésion obligatoire pour sécuriser financièrement les agents en cas de longs arrêts de travail
- **Présentation annuelle des dossiers de promotion interne et avancements de grade** :
 - **Objectif** : Offrir aux agents des opportunités d'évolution professionnelle en lien avec leurs missions et leur performance
 - **Action-clé** : Chaque année, présenter des dossiers de promotion interne et d'avancements de grade pour encourager la progression de carrière et la reconnaissance des compétences
- **Prise en compte des souhaits de mobilité des agents** :
 - **Objectif** : Permettre une mobilité interne au sein des services municipaux pour favoriser l'épanouissement professionnel et éviter les risques de mal-être au travail
 - **Action clé** : Prendre en compte les souhaits de changement de service des agents et favoriser la mobilité interne pour répondre à leurs aspirations professionnelles
- **Poursuite de la formation des agents** :
 - **Objectif** : Assurer un développement continu des compétences des agents à travers des formations adaptées à leurs besoins.
 - **Action-clé** : Continuer les formations sur divers aspects : habilitations, renforcement de connaissances, préparation aux concours, professionnalisation, formation sur des logiciels métiers et gestion du compte personnel de formation (CPF).

Conclusion :

A travers ces objectifs de gestion des ressources humaines, la Commune se montre attentive au bien-être et à l'évolution professionnelle de ses agents. En améliorant la couverture santé et prévoyance, en facilitant la mobilité interne et en soutenant la formation continue, elle offre un cadre de travail favorable au bien-être au travail et à la reconnaissance des compétences.

4.2.9 Ville Jeunesse :**• Développement des actions d'éducation à la culture et à la citoyenneté :**

- **Objectif :** Promouvoir les valeurs de la citoyenneté et de la culture dès le plus jeune âge
- **Actions-clés :**
 - Organiser des journées citoyennes dans les écoles pour sensibiliser les élèves et leurs familles aux enjeux sociaux et civiques
 - Former et impliquer les jeunes élus du Conseil Municipal des Jeunes dans les projets de la Commune pour favoriser leur engagement citoyen
 - Proposer davantage de rencontres intergénérationnelles pour encourager les échanges et renforcer les liens entre les différentes générations

• Renforcement du lien avec la Convention Territoriale Globale :

- **Objectif :** Collaborer dans le cadre de la CTG pour améliorer les services à la famille et à la jeunesse
- **Actions-clés :**
 - Développer des actions de parentalité et de prévention pour soutenir les parents et les jeunes dans leurs responsabilités et défis quotidiens
 - Améliorer l'accueil des enfants en situation de handicap afin de garantir une inclusion optimale et une égalité des chances pour tous

• Consolidation des actions d'Éducation Artistique et Culturelle :

- **Objectif :** Favoriser l'accès à la culture et à l'art pour tous les citoyens, en particulier les jeunes
- **Action-clé :** renforcer les partenariats pour des actions telles que "école et cinéma", "le cocon poétique" ou le "festival du film vert", pour offrir aux jeunes et aux familles des expériences culturelles enrichissantes.

• Réfection du City Stade :

- **Objectif :** Offrir aux jeunes des infrastructures modernes et adaptées à la pratique sportive et au loisir
- **Action-clé :** Rénover le city stade pour favoriser la pratique du sport et les échanges entre jeunes

Conclusion :

La jeunesse est au cœur des priorités municipales. Aussi, la Commune est attentive à offrir des conditions de vie agréables et correspondant aux besoins des enfants et de leurs familles. Elle tient également à participer à l'éducation des citoyens de demain, en transmettant des valeurs de solidarité et de citoyenneté.

5. Conclusion : le mot du Maire

Vous venez de prendre connaissance du ROB 2025.

En 2024, nous constatons une hausse des dépenses et des recettes de fonctionnement conduisant finalement à un résultat de la section en hausse par rapport à 2023.

En investissement, c'est la combinaison d'une baisse significative des dépenses et de recettes en hausse qui se traduit par un résultat de la section en forte hausse.

La capacité d'autofinancement 2024 (1160 K€) ressort toutefois en baisse de 13% par rapport à 2023.

Pour 2025, le contexte général reste particulièrement contraint principalement en raison de la persistance du coût élevé de l'énergie et des matières premières.

Nous tablons sur l'augmentation des recettes fiscales (bases locatives) et l'intensification de la recherche de subventions. La fiscalité locale sera maintenue en l'état.

En 2025, seuls les projets déjà soutenus par des subventions confirmées seront poursuivis, afin d'assurer une gestion rigoureuse et efficace des ressources.

Dans ce contexte, nous sommes amenés à décaler le lancement du pôle culturel en 2026.

AR Prefecture

006-210600953-20250305-DEL2025_011A-DE
Reçu le 11/03/2025

Cependant, la municipalité continue de préparer le futur en poursuivant les projets structurants ou générateurs d'économies dans le but d'améliorer le cadre de vie (Espace Lebon, MGPE, nouvelle cuisine centrale).

Durant cette année 2025, nous n'aurons pas recours à l'emprunt.

La situation actuelle nous permet de poursuivre les actions menées dans l'intérêt de notre commune et de ses habitants avec respect, solidarité et proximité, pour continuer à faire de Peymeinade, une ville où il fait naturellement bon vivre...